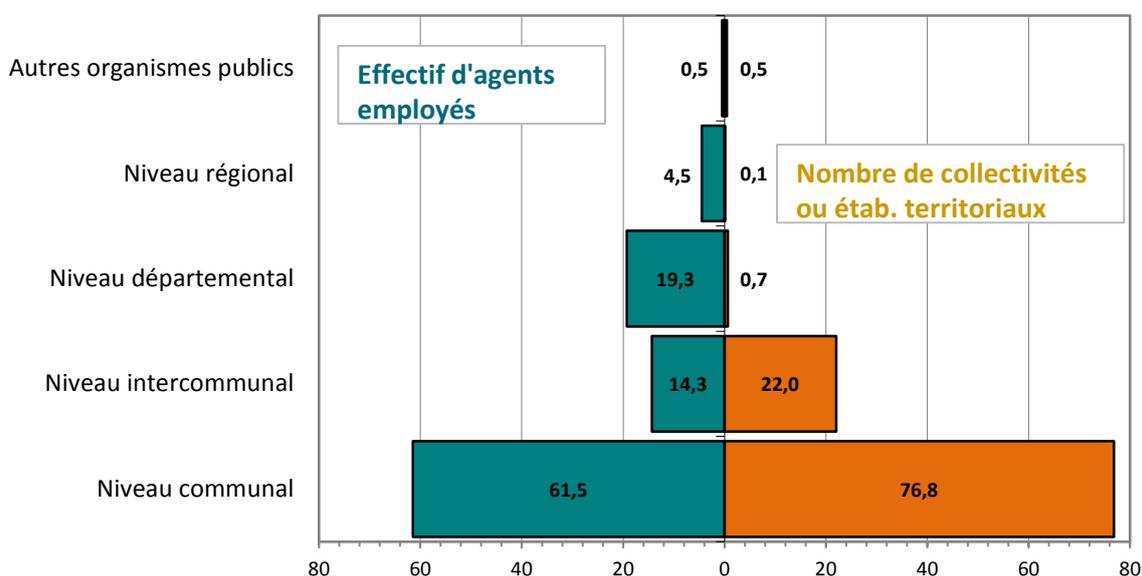


Caractéristiques et spécificités des personnels territoriaux au 31/12/2012 par type d'employeurs et par région

Au 31 décembre 2012, 1 842 300 agents travaillent au sein de 43 720 collectivités et établissements territoriaux qui ont au moins un poste principal¹. C'est 30 380 agents de plus qu'en 2011 soit une évolution de 1,7 %. Converti en équivalent temps, plein cela correspond à 1 584 230 agents (+ 2 %).

Répartition des collectivités et établissements territoriaux et des effectifs des blocs communal, intercommunal, départemental et régional



Source : Insee, données SIASP au 31/12/2012 ; traitement Observatoire de la FPT.

Champ : Collectivités et établissements territoriaux ayant au moins un poste principal non annexe (y compris les emplois aidés) hors administrations locales parisiennes, les pompiers de Marseille et les territoriaux de Mayotte.

Note de lecture : Le niveau communal pèse 61,5 % des effectifs pour 76,8 % des collectivités.

La fonction publique territoriale représente 34,7% de l'ensemble de la fonction publique et 7,9% du salariat français.

¹La synthèse porte sur les collectivités de la Métropole et des quatre départements d'Outre-mer, Antilles-Guyane et La Réunion. En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude.

Elle porte également sur les postes principaux non annexes : D'après l'INSEE, le poste principal, est le poste de l'agent le mieux rémunéré. De plus, un poste est dit non annexe lorsque le salaire dépasse un certain montant ou que le volume d'heures travaillées est suffisant.

1. Principales caractéristiques des personnels territoriaux :

- ✓ Les agents titulaires représentent 74,7 % des effectifs territoriaux, la part des agents non titulaires est de 22,6 % et celle des emplois aidés de 2,7 %. Depuis 2011, le poids des titulaires a diminué de 0,2 point et celui des emplois aidés est resté stable. Les agents non titulaires sont plus jeunes que les titulaires, 27,6 % ont moins de 30 ans contre 6,1 % pour les titulaires. Cette tendance s'accroît avec le vieillissement des agents titulaires.
- ✓ La fonction publique territoriale est composée de 8,6 % d'agents de catégorie A, de 13,1 % de catégorie B et de 75,6 % de catégorie C. Cette répartition par catégorie hiérarchique des territoriaux est restée stable. Les agents de catégorie A sont plus âgés que ceux de catégorie B et C.
- ✓ Les personnels de plus de 55 ans représentent 18,5 % des effectifs hors emplois aidés, ils sont en augmentation.
- ✓ Le taux de féminisation dans la territoriale est de 60,7 %. Il est plus élevé pour les non titulaires (69,8 %) que pour les titulaires et les emplois aidés (58,1 % et 54,6 %).

L'analyse du tableau de bord national et des tableaux de bord régionaux met en évidence des disparités par bloc d'employeurs et par région.

2. Disparités par bloc d'employeurs :

• Bloc communal :

- ✓ Il est composé des communes, des centres communaux d'action sociale, des caisses des écoles et des autres établissements communaux. Ce bloc est le principal employeur et son effectif a augmenté de 1,1 % entre 2011 et 2012 soit moins que l'ensemble de la FPT. Les communes entre 1 000 et 2 000 habitants et les centres communaux d'action sociale ont augmenté légèrement plus que la moyenne. En équivalent temps plein ce bloc compte 956 360 agents. Ce sont les petites collectivités et les caisses des écoles qui recourent le plus au temps partiel ou au temps non complet car l'écart entre l'effectif et l'effectif ETC est important.
- ✓ Le bloc communal a globalement une répartition statutaire identique à l'ensemble des collectivités et établissements publics territoriaux avec un poids des emplois aidés légèrement supérieur. Il existe une corrélation entre la taille de la collectivité et sa proportion d'emplois aidés, en effet moins la commune comporte d'habitants plus le poids des emplois aidés est grand. Le poids des non titulaires est relativement élevé dans les communes de moins de 500 habitants et les caisses des écoles.
- ✓ Le bloc communal se caractérise par un taux d'agents de catégorie C proportionnellement élevé par rapport aux autres blocs (81,1 %) et donc par une part de catégorie A et B inférieure. Excepté pour les communes de moins de 1 000 habitants (du fait du poids des secrétaires de mairie), plus la taille de la commune augmente, plus la proportion d'agents de catégorie A et de catégorie B augmente.
- ✓ L'ensemble du bloc communal a une part d'agents de plus de 55 ans comparable à celle de la territoriale, néanmoins elle est plus élevée dans les communes de moins de 1 000 habitants.
- ✓ Le taux de féminisation est relativement important dans le bloc communal (63,1 %) et notamment dans les CCAS et caisses des écoles (88,4 % et 83,2 %).

- **Bloc intercommunal :**

- ✓ Il est composé des communautés urbaines, métropoles, communautés de communes, communautés d'agglomération, pôle métropolitain, des syndicats d'agglomération nouvelle, des syndicats intercommunaux à vocation multiple, des syndicats intercommunaux à vocation unique, des syndicats mixtes et des pôles métropolitains. Il représente 14,3 % des effectifs. Les EPCI à fiscalité propre pèsent 10,6 % et les syndicats 3,6 %. Ce bloc voit ses effectifs augmenter de 5,1 % entre 2011 et 2012. Tous les types d'EPCI augmentent, l'accroissement est plus conséquent dans les communautés d'agglomération (+8,2 %), les communautés de communes (+5,5 %) et dans une moindre mesure les communautés urbaines et métropoles (+3,6 %). Les syndicats augmentent de manière moins marquée. Ce bloc dispose de 221 810 agents en équivalent temps plein. Ce sont les communautés de communes qui ont le plus souvent recours au temps partiel ou au temps non complet car l'écart entre l'effectif et l'effectif ETC est important.

- ✓ Comparativement à l'ensemble de la FPT, la proportion d'agents non titulaires est plus importante dans le bloc intercommunal (25,8 % contre 22,6 %). Elle est relativement élevée dans les syndicats intercommunaux et les communautés de communes. Cependant le poids des titulaires est relativement important dans les communautés urbaines et les SAN.

- ✓ Les agents de catégorie A représentent 12,8 % des agents du bloc intercommunal. Le taux d'encadrement est particulièrement élevé dans les structures intercommunales d'agglomération (SAN, communautés urbaines et d'agglomération), les syndicats mixtes et les pôles métropolitains.

- ✓ Le bloc intercommunal a une proportion globale d'agents de plus de 55 ans relativement faible (14,8 %) par rapport à l'ensemble de la FPT (18,5 %), avec des proportions différentes selon la strate de collectivités (12,8 % dans les communautés de communes et 18 % dans les communautés urbaines).

- ✓ Le bloc intercommunal se distingue par un taux de féminisation bas (51,4 %). Il est particulièrement faible dans les communautés urbaines, syndicats mixtes, pôles métropolitains et communautés d'agglomération.

- **Bloc départemental ²:**

- ✓ Il est composé principalement des départements et des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Il pèse 23,8 % des effectifs. Les départements représentent 15,9 % des effectifs et ils ont augmenté moins que la moyenne (0,9 %). Les effectifs des SDIS stagnent. En équivalent temps plein ce bloc regroupe 324 010 agents. Le recours au temps partiel ou au temps non complet est moins fréquent que pour le reste des collectivités.

- ✓ Le bloc départemental se caractérise par une part des titulaires relativement plus importante que pour la FPT, notamment du fait du poids élevé des titulaires dans les SDIS (98,1 % d'agents titulaires).

- ✓ Le poids des agents de catégorie A et B est élevé dans ce bloc et notamment dans les départements.

- ✓ Le poids des plus de 55 ans est important dans les départements (22,7 % contre 18,5 % pour l'ensemble des territoriaux hors emplois aidés). A l'inverse, il est relativement bas dans les SDIS (8,1 %).

- ✓ Le taux de féminisation est bas dans les SDIS (15,5 %) et à contrario, relativement élevé dans les départements (68,2 %).

² Les centres de gestion et le CNFPT sont classés dans ce bloc.

- **Bloc régional :**

- ✓ Il est composé des 26 régions françaises. Il pèse 4,5 % des effectifs (+2 % depuis 2011). Les effectifs de ce bloc augmentent plus que la moyenne nationale. En équivalent temps plein, il regroupe 75 140 agents. Le recours au temps partiel ou au temps non complet est moins fréquent que pour le reste des collectivités.
- ✓ Le poids des titulaires est important dans les régions. Ils représentent 85,7 % des agents contre 74,7 % au niveau de la territoriale.
- ✓ Les régions ont une part importante d'agents de catégorie A et de catégorie C par rapport à la moyenne de la FPT. Concernant la catégorie C cela s'explique par le poids important des adjoints techniques des établissements d'enseignement.
- ✓ Un agent sur cinq a plus de 55 ans.
- ✓ Le taux de féminisation dans les régions (57,8 %) est moindre que dans l'ensemble de la territoriale.

- **Les autres organismes publics :**

- ✓ Il est composé des institutions interdépartementales ou ententes, des établissements publics locaux culturels, des régies d'une collectivité locale à caractère administratif, des offices Publics de l'Habitat et des autres établissements publics locaux
- ✓ Ils pèsent pour 0,5 % de l'emploi territorial et ont vu leurs effectifs augmenter de 12,7 % depuis 2011.

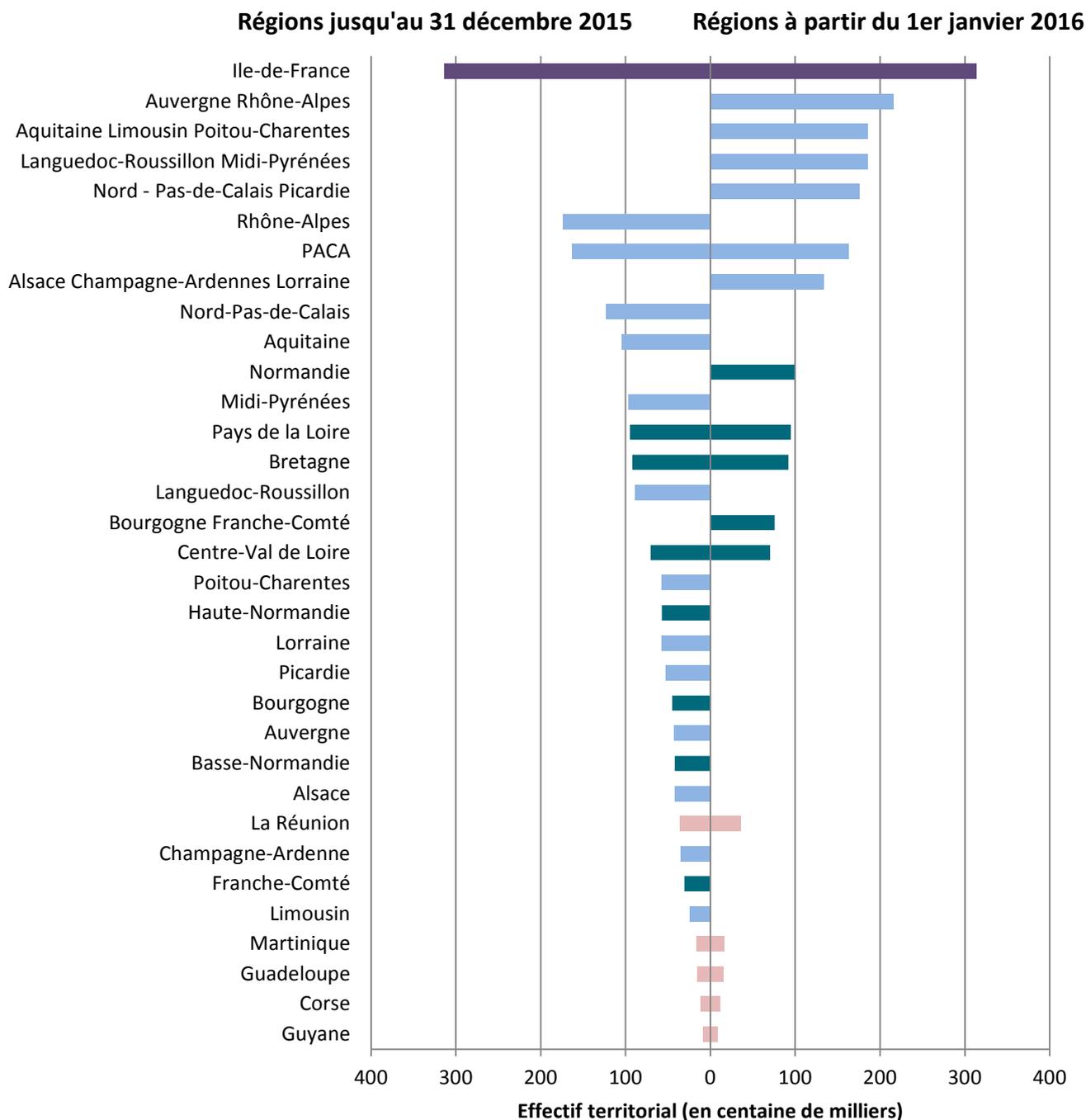
3. Disparités régionales :

- ✓ Trois régions concentrent plus d'un agent sur trois (Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur). A contrario les huit régions les plus petites (Guyane, Corse, Guadeloupe, Martinique, Limousin, Franche-Comté, Champagne-Ardenne et La Réunion) concentrent à peine 10% des effectifs
- ✓ Les effectifs ont augmenté globalement de 1,7 % en 2012 mais les évolutions sont différentes selon les régions. En effet, les Pays de la Loire, la Haute-Normandie, la Franche-Comté et la Bretagne ont proportionnellement plus augmenté leur effectif. A l'inverse, ils ont très peu augmenté en Bourgogne et en Nord-Pas-de-Calais. La Martinique est la seule région qui connaît une évolution négative de ces effectifs.
- ✓ Les agents titulaires sont sous représentés dans les régions Réunion, Picardie, Martinique et Guyane, à contrario ils sont surreprésentés dans les régions Corse, Guadeloupe, Pays de la Loire et PACA. Pour la Réunion et la Martinique cela s'explique par un recours aux non titulaires et aux emplois aidés très important et pour la Picardie et la Guyane par un taux d'emploi aidé important.
- ✓ Le taux de féminisation est plus faible que la moyenne nationale pour les régions Corse, Guyane et Réunion et il est plus important pour l'Île de France.
- ✓ Le taux d'encadrement (agents de catégorie A) est le plus important en Rhône-Alpes et en Alsace. Le taux de catégorie C est relativement plus important qu'au niveau national pour les régions Réunion, Guadeloupe et Corse.
- ✓ Les régions où la part des plus de 55 ans est la plus importante sont la Corse, la Guadeloupe, la Lorraine, la Martinique et la Réunion.

A partir du 1^{er} janvier 2016, le découpage régional va évoluer de 26 à 17 régions (DOM compris et hors Mayotte). Pour dix d'entre elles, le périmètre ne va pas évoluer, pour les autres, elles vont fusionner pour composer sept nouvelles régions. A l'instar de la publication de l'INSEE « la France et ses territoires édition

2015» nous avons réalisé un graphique qui illustre les nouvelles configurations en terme d'effectifs territoriaux.

Effectifs territoriaux des actuelles et nouvelles régions



Source : Insee, données SIASP au 31/12/2012 ; traitement Observatoire de la FPT.

Les effectifs territoriaux des régions actuelles s'étalent de 8 400 agents pour la Guyane à 173 500 agents pour Rhône-Alpes. Très détachée, on trouve la région Île de France avec 313 100 agents territoriaux. Avec le découpage des nouvelles régions à partir du 1^{er} janvier 2016, on distingue quatre groupes distincts :

- ✓ Un premier groupe en rose de petites régions en termes d'effectifs regroupant les DOM et la Corse avec des effectifs allant de 8 400 pour la Guyane à 35 900 agents pour la Réunion.

- ✓ Le deuxième groupe en vert est composé de cinq régions (Centre-Val de Loire, Bourgogne Franche-Comté, Bretagne, Pays de la Loire et Normandie). Parmi elles, trois ont leur périmètre qui n'a pas changé. Les effectifs de ces régions vont de 70 300 pour la région Centre-Val de Loire à 99 100 pour la nouvelle région Normandie.
- ✓ Le troisième groupe en bleu est composé de six régions (Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, PACA, Nord-Pas de Calais Picardie, Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et Auvergne Rhône-Alpes). Seule la région PACA reste inchangée. Leurs effectifs s'étendent de 133 500 agents territoriaux en Alsace Champagne-Ardenne Lorraine à 216 000 agents en Auvergne Rhône-Alpes.
- ✓ L'Île de France reste la région qui regroupe le plus d'effectifs territoriaux malgré un périmètre inchangé. Avec le nouveau découpage actuel la différence, en termes d'effectifs, est relativement réduite.